



COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT BRETAGNE

- Parc d'Innovation de Mescoat - 29419 LANDERNEAU cedex
Tél. 02 98 85 42 01 - Fax : 02 98 85 42 22
- 14, rue de la Troménie - BP 1427 - 29104 QUIMPER cedex
Tél. 02 98 90 48 55 - Fax : 02 98 90 81 01
- 10 Ter, Boulevard Leclerc - 56100 LORIENT
Tél. 02 97 21 67 64 - Fax : 02 97 21 17 32



ACCÉDANTS ET PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

	OBJET	CONDITIONS	MONTANT DU PRÊT CIL
VOUS ACCÉDEZ À LA PROPRIÉTÉ	<ul style="list-style-type: none"> ● CONSTRUIRE ● ACHETER UN LOGEMENT NEUF 	<p>Il doit s'agir d'une première accession de résidence principale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de normes de revenus. - Non cumulable avec le Prêt à Taux Zéro <p>OU</p> <p>Cette accession doit s'effectuer dans les 6 mois suivant une mutation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de normes de revenus - Cumulable avec un Prêt Taux Zéro 	<p>PRÊT ACCESSION PRIMO*</p> <p>8 000 € en zone 2 ⁽¹⁾ 6 400 € en zone 3 ⁽¹⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non cumulable avec PTZ - Durée maximale : 12 ans <p>PRÊT ACCESSION MOBILITÉ*</p> <p>8 000 € en zone 2 ⁽¹⁾ 6 400 € en zone 3 ⁽¹⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumulable avec PTZ - Durée maximale : 12 ans
	<ul style="list-style-type: none"> ● ACHETER UN LOGEMENT ANCIEN SANS EFFECTUER DE TRAVAUX 	<p>Cette accession doit s'effectuer dans les 6 mois suivant une mutation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de normes de revenus - Cumulable avec un Prêt à Taux Zéro 	<p>PRÊT ACCESSION MOBILITÉ*</p> <p>8 000 € en zone 2 ⁽¹⁾ 6 400 € en zone 3 ⁽¹⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumulable avec PTZ - Durée maximale : 10 ans
	<ul style="list-style-type: none"> ● TRAVAUX DANS UN LOGEMENT NEUF 	<p>Financement des travaux de finition effectués après remise des clefs : <i>Enduits extérieurs, revêtements intérieurs</i></p> <p>Déblocage sur factures originales de moins de 3 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'entreprises ayant effectué les travaux - de l'UDEC* pour les adhérents aux Castors de l'Ouest - Cumulable avec un prêt Taux Zéro <p><small>* Union de Documentation et d'Entraide des Castors</small></p>	<p>PRÊT PASS-TRAVAUX® NEUF</p> <p>100 % des travaux jusqu'à 8 000 € dans tous les cas ou 9 600 € si revenu imposable N-2 inférieur ou égal à 60 % des plafonds Prêt à Taux Zéro</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumulable avec PTZ - Durée modulable : 10 ans
PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS, ACCÉDANTS	<ul style="list-style-type: none"> ● TRAVAUX DANS UN LOGEMENT ANCIEN 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'amélioration - Création de surface habitable <i>(voir liste des travaux finançables au dos de la fiche Prêts Pass-Travaux)</i> <p>Déblocage sur factures originales de moins de 3 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'entreprises ayant effectué les travaux - de l'UDEC* pour les adhérents aux Castors de l'Ouest - Cumulable avec un éventuel Prêt Taux Zéro <p><small>* Union de Documentation et d'Entraide des Castors</small></p>	<p>PRÊT PASS-TRAVAUX®</p> <p>100 % des travaux jusqu'à 8 000 € dans tous les cas ou 9 600 € si revenu imposable N-2 inférieur ou égal à 60 % des plafonds Prêt à Taux Zéro</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumulable avec PTZ - Durée modulable : 10 ans

(1) Voir les zones géographiques sur la fiche Informations Pratiques.

*Si le conjoint peut règlementairement bénéficier d'un prêt 1 %, le Cil Bretagne demandera le partage. Consultez la fiche "Mobilité professionnelle" et notre fiche "Informations pratiques".